

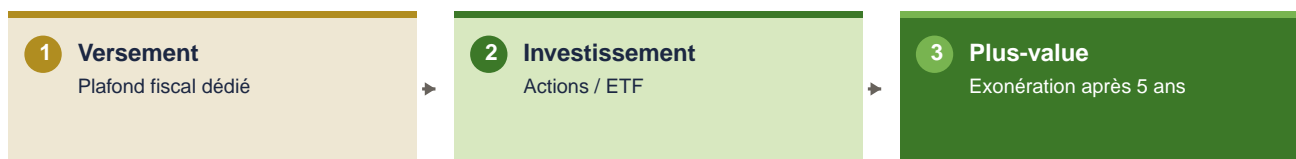
PEA Jeunes (18-25 ans)

Plafond 20 000 € jusqu'à 25 ans, mêmes avantages fiscaux que le PEA

PRÉSENTATION

Ouvert aux personnes physiques fiscalement rattachées au foyer parental, âgées de 18 à 25 ans. Plafond de 20 000 € (vs 150 000 € pour le PEA classique). Bascule automatique en PEA classique au 26e anniversaire ou à la fin du rattachement fiscal.

MÉCANISME EN 3 ÉTAPES



AVANTAGES & POINTS DE VIGILANCE

AVANTAGES

- Apprentissage de la bourse dans un cadre fiscal protégé
- Plafond dédié, ne consomme pas le PEA classique des parents
- Exonération IR après 5 ans (PS 17,2 % conservés)
- Bascule transparente vers PEA standard à 26 ans

POINTS DE VIGILANCE

- Plafond limité à 20 000 €
- Univers limité aux actions UE/EEE
- Tout retrait avant 5 ans clôture le PEA
- Dépendance au rattachement fiscal parental

CAS D'USAGE TYPE

EXEMPLE

Étudiant 22 ans verse 5 000 € en ETF Europe : à 27 ans, plus-values exonérées d'IR.

Avertissements réglementaires

Mentions exigées par la réglementation applicable (Règlement Général AMF, Livre III ; DOC-2014-22 — recommandation marketing CIF). À lire attentivement avant toute décision.

Nature du document

Cette fiche est un support général d'information à caractère commercial. Elle ne constitue ni un conseil en investissement personnalisé, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente. Elle n'est pas un Document d'Informations Clés (DIC PRIIPs / UCITS).

Risques et limites — à connaître avant d'investir

- Ce document est un support général d'information. Il ne constitue ni un conseil en investissement personnalisé, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente. Il n'est pas un Document d'Informations Clés (DIC PRIIPs/UCITS).
- Toute décision d'investissement doit faire l'objet d'une analyse personnalisée de votre situation patrimoniale, fiscale et familiale avec un professionnel habilité (CIF).
- Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
- La fiscalité dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'évoluer en fonction de la législation.
- Risque de perte partielle ou totale en capital. Les marchés actions peuvent connaître de fortes fluctuations.
- Aucune garantie de rendement ni de capital.
- Recommandé pour un horizon d'investissement long ("e 5-8 ans).

Réclamations et médiation

Toute réclamation peut être adressée à : ASTERALE — 4 Allée Django Reinhardt, 94110 Arcueil — sebastien.bailly@asterale.fr. À défaut de réponse satisfaisante sous 2 mois, vous pouvez saisir le Médiateur de l'AMF (17 place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02 — www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF) ou le médiateur de la consommation compétent.

Cette solution vous intéresse ?

Sébastien Bailly, conseiller en gestion de patrimoine, examine avec vous si le dispositif « PEA Jeunes (18-25 ans) » est réellement adapté à votre situation patrimoniale, fiscale et familiale.

Premier entretien offert — 1 heure

Pour étudier « PEA Jeunes (18-25 ans) » avec vous

Confidentiel et sans engagement. Présentiel à Arcueil ou visioconférence.

Réservez sur www.asterale.fr · 06 28 54 13 74